

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

4 juin 1992 - n° 1086  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Horizon 1996

Les détails sont souvent révélateurs d'une ambiance. Il en est ainsi des périodes transitoires qui retardent, dans certains domaines, la pleine entrée en vigueur du traité sur l'Espace économique européen.

On peut imaginer, à la lecture de ceux qui concernent la Suisse, la ténacité de nos négociateurs. Ce sont plus de cinquante périodes transitoires qui ont été obtenues: quelques-unes visent à sauvegarder une avance législative suisse dans le domaine de l'environnement; d'autres donnent le temps nécessaire pour s'adapter; d'autres encore font ressortir la difficulté qu'éprouve la Suisse à ouvrir ses frontières. Ainsi avons-nous obtenu un délai de trois ans pendant lequel la libre circulation des personnes ne sera pas complète pour les frontaliers: ceux-ci seront obligés de rentrer quotidiennement chez eux jusqu'au 31 décembre 1995. Puis, pendant deux ans encore, ces travailleurs devront dormir au-delà des frontières au moins une fois par semaine. Et jusqu'au 31 décembre 1996, la Suisse pourra maintenir les zones à partir desquelles le recrutement de main-d'œuvre frontalière est autorisé. Une autre période transitoire de cinq ans a été négociée pour harmoniser les contrôles techniques réguliers des véhicules.

Il ne faut pas rire de ces journées de négociation passées à discuter de farine de poisson, de fleurs coupées ou en pots, du monopole de la poudre de guerre et du sel ou des comptes annuels et consolidés des sociétés anonymes. Chaque pays a bien sûr mis sur la table ses sujets sensibles, ses égoïsmes présentés comme légitimes, mais en Suisse plus qu'ailleurs les changements, aussi bien dans les lois que dans les esprits, sont longs et souvent difficiles. L'exercice bien vivant des droits populaires ne facilite évidemment pas la tâche du législateur.

Changement d'état d'esprit il y a eu chez les fonctionnaires qui ont participé à cette négociation: ces longs mois de confrontation avec les réalités des autres pays leur ont incontestablement fait acquérir une ouverture impensable encore il y a quelques années. Au fil du

temps donc, la date d'une intégration pleine et entière à la Communauté se rapproche: présentée comme hors de portée il y a quatre ans par le Conseil fédéral, elle devrait être effective dans quatre ans si l'on en croit le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères Kellenberger.

En 1996 donc, c'est-à-dire avant l'échéance des périodes transitoires concernant l'abolition des droits de douane sur la pectine et la margarine, la libre circulation totale des travailleurs ou la reconnaissance des diplômés des médecins, médecins généralistes, dentistes, infirmiers et sages-femmes. Tous ces délais, et bien d'autres, ont été négociés d'arrache-pied par la délégation suisse qui a certainement présenté chacun d'eux comme vital pour notre pays. Tous ne le sont certainement pas, mais ils donnent une idée du chemin qui reste à parcourir: s'il nous faut quatre ans avant de pouvoir autoriser le regroupement familial pour les saisonniers et cinq pour abolir ce statut, quatre ans nous suffiront-ils pour adapter notre agriculture à la Politique agricole commune et pour réformer notre système fiscal, pour ne prendre que ces deux aspects d'une intégration ?

Bien sûr, si la Suisse était membre en 1996, elle pourrait participer aux discussions sur les réformes structurelles de la Communauté et elle siègerait de plein droit pour préparer l'élargissement aux pays de l'est. Bien sûr, il y a intérêt à devenir membre le plus rapidement possible puisque des décisions importantes seront prises ces prochaines années qui nous concerneront sans que nous puissions y participer. Bien sûr, pour l'adhésion aussi il sera possible de négocier des périodes transitoires.

Mais plutôt que de nous balancer des dates à la figure, qui réjouissent certains et flanquent une frousse bleue à d'autres, nous préférierions voir un échancier, même très serré, présenté par le Conseil fédéral et adopté par les principales forces politiques et économiques de ce pays. Car s'il est un dossier où le consensus prend tout son sens, c'est bien celui-là.

# Philosophie d'un négociateur

*(ag) La négociation sur l'accord EEE, la plus longue, la plus dure, la plus lourde de conséquences intérieures que la Suisse ait jamais menée, a été marquée par la personnalité du secrétaire d'Etat Franz Blankart. Formé à la diplomatie commerciale, pragmatique, bilatérale, où l'on est autorisé à se montrer accroché au terrain parce que l'on sait, entre négociateurs de bonne foi, que sur une question concrète on trouve toujours un mi-chemin d'accord, un point de rencontre, Franz Blankart a dû affronter à la fois nos partenaires et la rigidité de la Communauté. Elle était en position de force dès que fut admis le principe de la reprise de l'acquis communautaire. L'obligation faite aux pays de l'AELE de parler d'une seule voix dénaturait le sens de l'âpreté dans la discussion: au lieu d'impressionner l'interlocuteur principal, elle irritait les partenaires alliés.*

*Le mérite de Franz Blankart est de tenir pouce par pouce, mais aussi de prendre du recul, de philosopher sur l'événement. Les formules qu'il aime mettre en circulation — «Nous sommes des solitaires qui ont désappris à assumer la solitude» — guident ou déroutent, en rupture qu'elles sont avec le style comptes d'épicier qu'implique toute négociation.*

*A l'occasion d'un séminaire consacré à l'EEE, il a dégagé la leçon de cette longue négociation. Ce commentaire, au ton très personnel, éclaire la systémique de l'accord.*

*DP en publie ici de larges extraits. Les sous-titres sont de la rédaction.*

(...) La négociation fut dès son début marquée au sceau de la dialectique entre l'homogénéité et l'autonomie. L'exigence d'homogénéité ne pouvait être poursuivie qu'aux dépens des pays de l'AELE, eu égard à la prémisse unilatérale selon laquelle l'autonomie de décision de la CE ne devait pas être mise en cause. Nos partenaires de l'AELE, pour des raisons tant économiques

qu'électorales, étaient disposés à sacrifier une part de leur autonomie à l'homogénéité afin d'aboutir au plus vite à un accord. De notre côté, nous étions moins pressés et souhaitions conserver notre autonomie, même au prix d'une homogénéité moins absolue. Cette attitude suscita une certaine irritation, car elle pouvait mettre à jour le peu d'empressément à véritablement négocier de

certains de nos partenaires de l'AELE. Celui qui toujours cède se fait plus apprécier que celui qui résiste. Je doute en revanche qu'il se fasse respecter. L'Islande m'a de son côté beaucoup plu, qui n'avait, il est vrai, qu'un sujet à défendre — le poisson — mais qui le défendit énergiquement jusqu'au bout. La «souplesse» dont d'autres firent preuve et qu'ils présentèrent comme un succès de négociation ne m'a quant à elle guère impressionné. Nous pouvons nous féliciter de ce que la négociation d'adhésion sera menée bilatéralement et non pas dans un cadre AELE. Comme l'ont démontré l'accord assurance et l'accord transit, il est toujours possible de s'entendre avec la CE.

## Deux types de libéralisation

Il y a deux types de traités qui régissent les échanges économiques internationaux, les accords de libéralisation et les accords d'intégration. Une caractéristique des premiers est l'application de clauses de sauvegarde après une procédure de nature diplomatique, clauses qui entraînent un recul du niveau de libéralisation atteint. On peut y avoir recours en cas de violation du traité, de distorsion de la concurrence, de difficultés d'ordre sectoriel ou régional ou de problèmes liés à la balance des paiements. Dans un accord d'intégration, ce sont en revanche une autorité commune et, au bout du compte, un tribunal commun qui sont appelés à trancher dans de tels cas. C'est donc un renforcement du degré atteint de libéralisation qui a lieu lorsque surgissent de tels problèmes. En d'autres termes: en présence de difficultés, un accord de libéralisation (AELE, GATT) est assoupli par les clauses de sauvegarde, alors qu'un accord d'intégration (CE) se renforce par l'intervention d'une autorité supranationale.

Cette différence est fondamentale et met en lumière le déroulement de la négociation EEE. La Suisse, que sa tradition fait pencher en faveur du modèle de l'accord de libéralisation, s'est engagée dans cet esprit dans la négociation. Comme la libéralisation ne concernait pas que les échanges de marchandises, mais aussi la mise en circulation des produits et l'accès à une activité professionnelle et son exercice, par exemple, il était clair qu'une équivalence des dispositions nationales d'ordre public en constituait une condition minimale. Inspirée de l'approche pragmatique d'un accord de libéralisation, la Suisse s'est prononcée en faveur d'une recon-

## Vocabulaire

**L'accord EEE:** fort de 129 articles, il définit les principes, le champ d'application, l'acquis communautaire repris et le dispositif institutionnel.

**Les annexes:** elles renvoient, en donnant les références, à la législation communautaire, qu'il n'était pas possible pour des raisons de surcharge et d'illisibilité, d'inclure dans l'accord de base.

**Les protocoles:** ils renvoient à des situations spécifiques d'un ou de plusieurs pays AELE. Par exemple, la Suisse a fait enregistrer que l'obligation pour certains importateurs de constituer des

réserves obligatoires n'était pas une restriction quantitative à l'importation.

**Les procès-verbaux agréés:** l'interprétation d'une disposition particulièrement délicate est consignée dans un procès-verbal qui est agréé et joint au protocole. Conseil de l'ambassadeur Spinner, responsable du bureau de l'intégration: lisez les petites lettres!

**Les déclarations:** par ce moyen est enregistrée une intention ou une explication d'un pays ou de plusieurs d'entre eux. Ainsi, la Suisse a déclaré que si la libre circulation des travailleurs bousculait son équilibre, elle ferait jouer les mesures de sauvegarde.

# Fixfertig au 1<sup>er</sup> janvier 1993

(pi) M. Propre a donc frappé: les modifications appelées Eurolex ne seront pas soumises au référendum facultatif. Toujours cette hantise de ne pas être fixfertig le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Pensez donc, un grain de poussière pourrait à cette date subsister dans notre législation qui ne serait pas absolument euro-compatible. Car voyez-vous, la Suisse négocie durement, sans concessions, mais en contrepartie elle applique la loi, toute la loi, rien que la loi, sans que la plus petite parcelle de doute ne puisse subsister.

Mais M. Koller, en mauvais professeur de droit, tombe dans l'excès de juridisme. Car enfin, sur la soixantaine d'arrêtés qui devront être promulgués, il n'y aura pas soixante référendums. Et si l'une ou l'autre des modifications essentielles devait être attaquée, nous vivrions dans un flou juridique l'espace de quelques mois, le temps d'adopter un nouveau texte, période durant la-

quelle le droit européen serait tout de même applicable.

Que la marge de manœuvre soit souvent étroite, que sur bien des points un référendum n'ait que peu de sens, on en convient parfaitement. Et s'il plaît au peuple de signer sur de tels objets? Et s'il plaît aux récolteurs de signatures d'être battus?

Cette argumentation, qui postule que le souverain est sot, est d'autant plus déplacée que cette situation existe en Suisse sans que personne n'ait encore trouvé à y redire: rien n'empêche les citoyens de combattre en référendum cantonal une loi d'application du droit fédéral. Et si le canton prend du retard, il court le risque d'être mis en tort par le Tribunal fédéral à l'occasion d'un recours.

Le même mécanisme, en gros, fonctionnera pour l'EEE.

M. Koller, en refusant de soumettre les modifications Eurolex au référendum facultatif, ne fait que charger le bateau:

naissance réciproque de l'équivalence des dispositions nationales existantes couplée à un minimum d'harmonisation, et ce d'autant plus qu'une telle construction eût permis la création d'un droit EEE distinct du droit communautaire, construction qui eût rendu possible la co-décision suggérée initialement par le président Jacques Delors.

## Reprise de l'acquis communautaire et co-décision

Ce fut lorsque nos partenaires de l'AELE — la plupart d'entre eux en route vers l'adhésion — plaidèrent en faveur d'une reprise de l'acquis communautaire que la méthode de la reconnaissance mutuelle et, partant, la co-décision, furent définitivement exclues. En effet, s'il y a reprise de l'acquis communautaire, une co-décision en matière de droit EEE implique *volens nolens* une co-décision sur le droit communautaire, ce que la CE ne pouvait à juste titre accepter et que nous ne demandions d'ailleurs nullement. La volonté de nos partenaires de l'AELE de reprendre tout l'acquis communautaire possible a donc barré la voie d'un droit EEE autonome et a rendu la co-décision proprement impossible.

Cette attitude est d'ailleurs fort compréhensible de la part des Etats engagés vers l'adhésion, officiellement ou *sotto voce*. (...)

Pourquoi n'a-t-il pas été possible de suivre le modèle de l'accord de libéralisation, c'est-à-dire la reconnaissance mutuelle des dispositions nationales? Outre le manque de détermination de nos partenaires de l'AELE que j'ai évoqué, il est apparu que même les plus pragmatiques des Etats membres de la CE ne pouvaient politiquement se permettre d'accorder à un Etat de l'AELE, dans un secteur pleinement harmonisé, un avantage à un «prix moins élevé» que celui qu'ils payaient eux-mêmes et cela quand bien même l'Etat membre en question jugeait une telle harmonisation superflue. Même en tenant compte de ce point de vue, le rejet de l'«opting out» individuel et l'examen des mesures de suspension par le tribunal arbitral n'étaient certes pas inévitables. Là encore, nos partenaires de l'AELE ne souhaitaient pas mettre l'ensemble de l'accord en péril, ce d'autant moins qu'ils semblaient séduits par les charmes de la dogmatique du pilier AELE. (...)

Franz Blankart

nombreux seront ceux qui y verront une incompatibilité entre Europe et droits populaires.

Même si l'amour-propre de M. Koller en souffre, la Suisse doit accepter de n'être, éventuellement, pas la première de la classe. Avec pour consolation de savoir que les Douze n'ont transposé dans leur droit national que les quatre cinquièmes environ du droit communautaire. ■

## Détails d'application

**La fiscalité.** La négociation EEE a dû concilier deux règles fondamentales: la non-discrimination et le champ d'application.

Tous les ressortissants de l'EEE doivent être traités selon les mêmes critères. Mais certains chapitres ne sont pas englobés dans l'accord. Par exemple la fiscalité.

Ainsi, Genève pourra continuer à imposer à la source les frontaliers français alors que les Confédérés salariés travaillant sur son territoire sont imposables à leur lieu de domicile.

Ou encore l'imposition à forfait pour les résidents étrangers sans activité lucrative, que connaissent plusieurs cantons et la Confédération, sera maintenue quand bien même elle est une discrimination contre des citoyens suisses qui ne peuvent jouir de ce régime de faveur.

**Les résidences secondaires.** Les logements de vacances continueront à être soumis à des dispositions nationales. Il serait possible qu'un canton ou une commune en limite le nombre. C'est le Danemark, résistance de petit pays face à un grand voisin, qui a demandé cette restriction. Naturellement la règle s'applique de la même manière aux indigènes et aux ressortissants de l'EEE.

**Fleurs coupées et plantes en pot.** Les horticulteurs suisses ont demandé une libre circulation des marchandises pour les fleurs en pot. Ils pensent avoir, grâce à leur savoir-faire, des chances à l'exportation. Intéressant à noter pour une branche para-agricole. La Suisse en contrepartie a dû libéraliser l'importation des fleurs coupées! C'est ça aussi, l'Europe.

# Avant tout une question de climat

**Les mesures proposées pour assainir les finances publiques ont le mérite d'une solution de compromis. Refuser d'entrer en matière comme le veut la coalition de droite raviverait les conflits sociaux et ferait payer aux plus démunis une politique d'austérité.**

(jd) Le 21 juin prochain le peuple genevois est appelé à se prononcer simultanément sur une hausse des impôts et sur une réduction des effectifs et des salaires de la fonction publique. L'ensemble de ces mesures est limité à deux ans (1992 et 1993). La hausse d'impôts — 3 centimes additionnels — est entièrement affectée à l'aide aux personnes âgées; les effectifs seront réduits de 2% au minimum et les salaires diminueront de 1,35%, sans effet sur le montant des retraites.

## Un compromis possible

Ce projet est le résultat d'un compromis ficelé par le Conseil d'Etat à la suite de deux journées de grève. Attaqué en référendum par un groupe de personnalités de feu le mouvement Vigilance, il est également combattu par les libéraux, fidèles à leur politique de confrontation, et les radicaux, un parti sur le déclin qui espère trouver dans ce combat un souffle nouveau.

La situation financière du canton est grave, même si certains au bout du lac continuent de ne pas y croire, et il n'est pas imaginable de continuer longtemps à financer le budget de fonctionnement à coup d'emprunts et à se décharger ainsi des difficultés présentes sur les générations futures. Les raisons de ce déficit sont multiples: euphorie collective en matière de dépenses, stimulée par la haute conjoncture, insensibilité aux premiers signes annonciateurs de difficultés, baisse sensible des rentrées fiscales à la suite de la crise économique et des réductions d'impôts (notamment la suppression de la progression à froid), accroissement de la population âgée — à Genève, un retraité sur trois bénéficie de prestations complémentaires cantonales et 75% des personnes âgées en institution sont à l'assistance publique — et du nombre des chômeurs, inflation et taux d'intérêt élevés.

Face à cette situation, les camps se sont tout d'abord affrontés sur des positions extrêmes. Pour simplifier, la droite a

brandi la hache des économies indistinctes alors que la gauche campait sur les acquis, comme si toute dépense de l'Etat était a priori sociale. Le Conseil d'Etat, indécis et divisé, a tardé à montrer sa volonté de prendre en main le redressement budgétaire, puis a fait preuve de maladresse en négligeant la concertation.

## Une entreprise de longue haleine

Genève ne sortira pas du tunnel demain déjà. L'entreprise sera de longue haleine, n'en déplaise aux extrémistes des deux bords; ni une imposition accrue des hauts revenus — la charge fiscale repose de manière singulièrement fragile sur un nombre restreint de contribuables — ni une réduction brutale et aveugle des prestations de l'Etat ne constituent des solutions-miracles. Le rééquilibrage des finances publiques exige un plan sur plusieurs années qui présente clairement la répartition des sacrifices nécessaires.

Et ce plan ne peut que résulter d'une large concertation politique et sociale. A analyser d'urgence, l'efficacité des prestations de l'Etat — les moyens utilisés contribuent-ils réellement aux objectifs visés ? — mais aussi leur efficacité — peut-on faire aussi bien avec des moyens réduits ? Guy-Olivier Segond, responsable de la santé publique, le premier, a montré la voie avec son opération «Caduccée», associant paritairement cadres et organisations syndicales, mais aussi l'ensemble du personnel hospitalier dans la recherche d'économies et de ressources nouvelles. A dégager, un consensus sur un ordre de priorité dans les prestations publiques: le canton ne peut pas tout faire. A trouver, des formes de collaboration avec d'autres collectivités publiques, car avec 260 000 contribuables, Genève assume des charges d'infrastructures et de services publics pour une population supérieure à 500 000 personnes. Seules des réponses crédibles à ces différentes questions pourront justifier le besoin éventuel de ressources nouvelles.

L'acceptation, le 21 juin prochain, des mesures proposées par le Grand Conseil ne suffira pas. Elle est néanmoins la condition nécessaire pour aborder avec un minimum de sérénité les efforts d'assainissement encore indispensables. Un rejet de ces mesures conforterait le camp de ceux qui privilégient l'affrontement social et favoriserait une politique d'austérité brutale qui frapperait au premier chef les plus démunis. ■

## MÉDIAS

*La Liberté* de Fribourg a une nouvelle présentation, due au designer de presse français Jean Bayle. Le journal reste fidèle aux cinq colonnes traditionnelles. La très conservatrice *Neue Zürcher Zeitung* a gardé sa maquette sur quatre colonnes.

Suite à la mort de Toya Maissen, le PSS a décidé de suspendre momentanément la parution de la revue théorique *Rote Revue* et de chercher une nouvelle formule.

Le quotidien de gauche *Basler AZ* cessera de paraître à fin août et la gauche bâloise, dirigée par Helmut Hubacher, est à la recherche des millions nécessaires pour lancer un nouveau quotidien inspiré par *Le Monde* et *Le Nou-*

*veau quotidien*, dans le but de créer une concurrence à la *Basler Zeitung*.

Publication des comptes de CI-COM, l'entreprise de Jean-Claude Nicole. Le conseil d'administration se propose «d'amortir intégralement la participation que détient CI-COM dans Sonor SA, d'une valeur comptable de 11 139 000 francs. De la sorte, le conseil d'administration entend faciliter toute restructuration favorable au domaine de la presse écrite.»

*Blick* a consacré une édition spéciale à l'inauguration du centre d'impression d'Adligenswil. Selon le journal, il s'agit de l'imprimerie la plus moderne d'Europe. Les investissements de Ringier pour la modernisation de l'impression offset des journaux se sont montés à 145 millions de francs. L'entreprise emploie 350 personnes.

# La France observée

Qu'un écrivain allemand ne se trouve pas happé par les turbulences de l'actualité à l'Est, voilà qui attire l'attention, surtout si l'auteur traite d'un sujet de nature bi-culturelle, ce qui éveille souvent chez les Suisses une tonalité familière.

Lothar Baier a donc installé son héros en Ardèche où il retape une vieille ferme abandonnée. Il coule des jours paisibles et isolés, sur le mode de la fuite écolo-paysanne des ex-soixante-huitards devenus bergers maladroits et inefficaces. Mais la trame politico-historique n'est rien dans ce roman. Tout est dans l'exploitation littéraire de ce retour à la terre, qui ferait penser à Ramuz s'il n'y avait pas une «méta-physique», une utilisation narrative du spectacle de la nature qui s'éloigne totalement du grand ancêtre vaudois.

Lothar Baier s'est découvert un autre «père spirituel» en la personne de l'écrivain communiste français Paul Nizan dont il propose une relecture originale. Pour moi Nizan est resté trop figé dans la petite photographie où il pose avec Sartre à la sortie de Normale sup en ayant l'air heureux de la précocité de son adhésion au parti communiste. Si le thème du retour à la terre n'est pas central chez Nizan, il est vrai qu'il a mis un jour dans la bouche de son héros cette parole qui va servir de fil conducteur à Baier: *«Il retournait cette terre poudreuse qui filait entre les doigts; il gardait avec le sol une dernière familiarité, il n'oubliait pas entièrement les gestes paysans que ses pères avaient faits, il satisfaisait vaguement le terrien qu'il aurait pu devenir, qui n'était pas complètement mort en lui...»*

Or ce thème du retour à la terre, on devrait dire d'une tentative de vie paysanne, traduit dans son épaisseur, dans sa «quiddité» une intention métaphorique sur laquelle je reviendrai, une manière de prise en otage de la nature pour en faire le dépositaire final du sentiment de culpabilité.

Lorsqu'il énumère par exemple les outils qu'il utilise dans sa vie quotidienne (*«une imposante clé anglaise et une longue pince, un burin, des clameaux, un lourd poinçon et une ponceuse»*), l'auteur a en vue non seulement un instrument de travail, mais un objet «augmenté» d'un sens esthétique lourd. Cette vertu magnétique ou fétichiste

des choses culmine dans l'anecdote du vieux coffre en chêne, objet prédestiné s'il en est, avec cet aveu final de l'auteur qui s'identifie au grand-père forgeron et serrurier réparant ledit coffre: *«Il était forcé tout simplement d'achever ce qu'il avait commencé, jusqu'à ce que la tension accumulée dans l'objet se fût résolue dans une forme»*.

C'est vrai que tout récit est une manière, au travers de la mise en intrigue, de décharger la tension accumulée dans la vie même de celui qui écrit. Chez Lothar Baier, la fiction fait un détour du côté des paysages arides et désolés des monts de Lozère, et ce voyage enrichit

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

## Un policier à la hauteur

(yj) L'obligance des médias et l'attention du public s'étant concentrées sur Philippe Roch, ancien grand maître du WWF suisse et nouveau patron à Berne de l'environnement, des forêts et du paysage, l'entrée en fonction, le même 1<sup>er</sup> juin 1992, du nouveau directeur de l'Office fédéral de la police (OFP) n'a pas fait la une des journaux. Nommé par le Conseil fédéral le 27 mai dernier à la tête de l'OFP, Lutz Krauskopf, jusqu'alors sous-directeur à l'Office fédéral de la justice, a eu tout juste trois jours pour changer de bureau, sinon d'adresse (Bundesrain 20) ou de département.

Agé de 55 ans et membre du PDC comme il se doit chez MM. Cotti et Koller, Lutz Krauskopf succède au radical Peter Hess, connu pour sa compréhension à l'égard du lobby des quatre roues. Pendant les onze années passées à la tête de l'OFP, Peter Hess a systématiquement combattu le renforcement des normes pour les gaz d'échappement, les limitations de vitesse, la modération du trafic et de manière générale toutes les mesures d'avenir concernant la circulation routière.

Avec le Fribourgeois Lutz Krauskopf, qui préfère le train à sa vieille BMW (onze ans d'âge), la Police fédérale «touche» un directeur beaucoup moins sensible aux intérêts immédiats des automobi-

listes, motards et autres routiers. On peut en espérer un relèvement du tarif des amendes d'ordre, bloquées depuis une vingtaine d'années à des montants qui n'ont plus rien de dissuasif. Quant aux criminels organisés à l'échelle internationale, ils vont avoir affaire à très forte partie. Car le «Prof. Dr. iur.» Lutz Krauskopf est l'homme qui a préparé la législation sur les opérations d'initiés et le blanchiment d'argent sale; du temps d'Elisabeth Kopp et du Ministère public fédéral triomphant de l'ex-procureur Rudolf Gerber, il a dû terriblement s'accrocher pour ne pas perdre courage ni laisser le procureur Bernasconi mener un combat trop solitaire, sans espoir d'appui par le législateur. Or, la lutte contre le crime organisé et le commerce de la drogue font désormais partie des compétences de l'OFP, responsable de l'entraide judiciaire internationale, en particulier avec les Etats-Unis. Autant dire que Mr K. aura de multiples occasions de mettre ses propres textes, tels qu'adoptés par les Chambres fédérales, à l'épreuve des faits les plus résistants et des situations les plus délicates. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1992, deux importants offices fédéraux ont un nouveau directeur. La nomination et l'entrée en fonction de l'un, Philippe Roch, ont fait grand bruit; celles de l'autre, Lutz Krauskopf, ont passé quasiment inaperçues. Comme quoi l'audimètre ne mesure que le volume sonore, pas forcément la consistance réelle. ■

Eric Baier

Lothar Baier: *Le Délai*, roman traduit de l'allemand par Christine Delory-Momberger aux éditions Actes sud.

listes, motards et autres routiers. On peut en espérer un relèvement du tarif des amendes d'ordre, bloquées depuis une vingtaine d'années à des montants qui n'ont plus rien de dissuasif.

Quant aux criminels organisés à l'échelle internationale, ils vont avoir affaire à très forte partie. Car le «Prof. Dr. iur.» Lutz Krauskopf est l'homme qui a préparé la législation sur les opérations d'initiés et le blanchiment d'argent sale; du temps d'Elisabeth Kopp et du Ministère public fédéral triomphant de l'ex-procureur Rudolf Gerber, il a dû terriblement s'accrocher pour ne pas perdre courage ni laisser le procureur Bernasconi mener un combat trop solitaire, sans espoir d'appui par le législateur.

Or, la lutte contre le crime organisé et le commerce de la drogue font désormais partie des compétences de l'OFP, responsable de l'entraide judiciaire internationale, en particulier avec les Etats-Unis. Autant dire que Mr K. aura de multiples occasions de mettre ses propres textes, tels qu'adoptés par les Chambres fédérales, à l'épreuve des faits les plus résistants et des situations les plus délicates.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1992, deux importants offices fédéraux ont un nouveau directeur. La nomination et l'entrée en fonction de l'un, Philippe Roch, ont fait grand bruit; celles de l'autre, Lutz Krauskopf, ont passé quasiment inaperçues. Comme quoi l'audimètre ne mesure que le volume sonore, pas forcément la consistance réelle. ■

L'INVITÉ DE DP

# Le paradis perdu des écologistes

Gabriel Bittar

statisticien-informaticien et biochimiste

Grâce à la Conférence de Rio, certaines observations écologiques élémentaires ont obtenu, le temps de quelques mois, une large place dans les médias. Je m'en réjouis, mais parallèlement à ce succès médiatique il me semble que le moment est venu d'une clarification de l'écologie politique ou écologisme. En effet, je prends conscience avec une inquiétude croissante de la dérive «fondamentaliste» des partis écologistes, voire de certains mouvements environnementalistes.

## Appendice pour appendice

Concrètement, j'ai eu l'occasion d'être confronté à ce fondamentalisme lors de trois débats, sur la Communauté européenne, sur les liens entre économie et écologie, et sur la recherche scientifique. En Suisse, l'appréciation des courants profonds traversant les nébuleuses écologistes est rendue plus difficile par le clivage culturel qui existe entre Romands et Alémaniques. Ainsi par exemple, ce clivage s'est traduit par le refus des écologistes genevois de s'associer au référendum contre les NLFA et par leur positionnement répété en faveur de l'intégration à la CE.

Il me semble que ce clivage est somme toute un épiphénomène, car on peut comprendre que les Alémaniques n'aient aucune envie de devenir officiellement un appendice de l'Allemagne, alors que pour le moment ils sont maîtres en Suisse; quant aux Romands, appendice pour appendice, autant l'être de la France que de la Suisse allemande. La différence entre écologistes romands et alémaniques sur ce dossier important, même si elle peut prendre des apparences véhémentes, ne traduit donc pas forcément des options idéologiques opposées. Il me semble plutôt que le terrain d'entente entre écologistes des deux côtés de la Sarine reste assez large. Ainsi les écologistes romands ont appuyé eux aussi la n-ième mouture d'initiative contre l'expérimentation animale, ainsi que le récent pot-pourri qui touchait à tout ce qui sonnait bio, du génome des bactéries aux embryons humains. On peut nuancer en remarquant que les oppositions des

Romands étaient fondées sur des raisons diamétralement opposées à celles des Alémaniques. Il n'empêche que, faisant fi de toute réflexion et de tout recul, les écologistes ont accepté ces deux initiatives alors que la médecine, l'économie et la planète ont urgemment besoin des progrès des sciences et techniques biologiques, et alors que plusieurs textes proposés étaient inutilement liberticides.

## Le désir du retour à l'éden

Après réflexion, je suis arrivé à la conclusion que ces prises de position systématiques contre le progrès, sur le moment incompréhensibles pour moi, avaient une cohérence. Il me semble qu'elles découlent d'un désir général de repli fondé sur la croyance la plus souvent inconsciente qu'il y a eu un paradis perdu. Paradis naturel en l'occurrence, qu'il s'agirait de retrouver. Cette croyance est très rarement explicitée, leurrant ceux qui veulent œuvrer pour la diffusion des connaissances développées par l'écologie scientifique, et qui ont peu de goût pour les approximations mystiques (j'ai le mot mystification au bout des doigts). A l'occasion des dernières votations, j'ai pu constater que ce désir de retour à l'éden passe par l'application forcée d'un ordre moral étriqué fondé sur la reconstitution de tabous. Les sciences sont donc présentées comme des ennemies... alors qu'elles sont plus que jamais indispensables !

## L'humain s'affranchit de la nature

Ainsi actuellement certains écologistes prônent rigoureusement le retour à la nature et adoptent une opposition de principe aux progrès scientifiques, techniques et médicaux. Pour ma part, je suis un écologiste qui pense que l'homme est un animal qui a pour spécificité de se sentir et de se vouloir en dehors de la nature. En effet, je crois que de la même façon qu'un enfant s'affranchit de sa famille, l'espèce humaine s'affranchit de la nature. Et je crois que comme pour un jeune individu qui rétablit des liens nouveaux avec sa famille — après l'avoir rejetée pour pouvoir s'en libérer —, la société humaine en est au stade où elle peut et doit rétablir des liens d'amitié avec la nature. Et non pas retrouver le stade de

soumission à la nature, pas plus qu'un adolescent ne devient adulte en réapprenant l'obéissance à ses parents.

Le passé et le présent témoignent suffisamment de l'échec répété des terribles tentatives, séculaires ou religieuses, de transformation de mythes en programmes politiques. Je pense donc qu'un bon projet écologiste se doit d'éviter le mythe du retour à la nature, mythe qui au mieux est gaspilleur de temps et d'énergie (car il n'y a jamais eu de paradis perdu), au pire pourrait mener à la souffrance et à la catastrophe sociale. ■

COURRIER

## 250 toxicos, et les autres...

Je lis avec stupeur dans DP n° 1084 votre article en première page: «Héroïne, flagrant délit d'incohérence». Il y a quelques mots qui me choquent et passent mal: «une nouvelle prise en charge des toxicomanes».

C'est faux, il faudrait dire une prise en charge de 250 toxicos sur les milliers que compte notre pays. Il s'agit de toxicos choisis qui seront drogués légalement avec de la drogue séquestrée. Sur quels critères ?

Et tous les autres seront laissés, pas intéressants pour une expérience. Inutile de dire qu'il n'y a pas d'argent pour créer des centres de désintoxication.

Dire «se féliciter d'une application», c'est utiliser cet exemple de décision du Conseil fédéral pour admirer une mauvaise démarche de notre démocratie. DP oublie d'ironiser dans cette phrase, ce qui m'aurait plu.

Les cantons romands viennent d'éditer leurs expériences dans *Lettres levantines* 3. *Faut-il libéraliser la drogue ?* Diffusion, Ouverture; il ne faut pas les lâcher.

Jacqueline Geiser-Rossi  
Lausanne

## Pollution suisse

Au cours d'une soirée consacrée au dialecte du Liechtenstein, lors de la commémoration du 650<sup>e</sup> anniversaire du Comté de Vaduz, un conférencier a déploré la pollution du dialecte local par l'idiome helvétique. *Grüezi* est devenu un mot local.

TAXES ÉCOLOGIQUES

# Un prix, pas un impôt

*Les taxes écologiques ne doivent pas être des instruments servant à renflouer les caisses de l'Etat. Elles ont un rôle d'orientation.*

Dans le domaine de l'environnement, comme dans d'autres secteurs d'ailleurs, les limites de la régulation administrative et de la voie réglementaire apparaissent de plus en plus clairement. Si l'on doit, pour assurer le respect des normes, placer un gendarme derrière chaque pollueur potentiel, non seulement on n'y arrivera pas, mais le projet serait complètement absurde.

La politique de réglementation vise à superposer une logique policière à une logique économique qui va en sens contraire. Ce qu'il faut faire maintenant, et c'est toute la différence entre une police de l'environnement et une politique de l'environnement, c'est harmoniser les règles de rentabilité écologique et de rentabilité économique, c'est aller à la source des problèmes. Il ne faut pas abandonner les normes, les valeurs-limites scientifiquement définies. Mais il faut se donner les meilleurs moyens de les atteindre.

## Redéfinir la rentabilité

Redéfinir les conditions de rentabilité, tel est l'objectif des instruments économiques de protection de l'environnement. La réflexion a commencé dans les années septante déjà sur le thème des coûts externes, des coûts sociaux, du pollueur-payeur,

pour se situer aujourd'hui au niveau du prix de la nature.

En effet, pour l'économie, la nature exerce un travail: elle fournit de l'eau propre, de l'air respirable, assure la productivité du sol; ce travail, s'il devait être fait de la main de l'homme, serait hors de prix. Et tout travail mérite salaire! La nature c'est aussi un capital: l'accumulation du fruit de millions d'années de travail — les ressources exploitables, la bio-diversité, le charbon et le pétrole...

C'est bien parce que ces fonctions de la nature sont actuellement considérées comme gratuites que les économies d'énergie, le recyclage, la durabilité, les produits propres, etc ne sont généralement pas assez rentables. Dans la discussion sur ces sujets, on utilise souvent cette moindre rentabilité comme un argument imparable contre une perspective écologique. En réalité, il faut redéfinir les critères de la rentabilité et s'insurger contre la non-intégration du prix de la nature, sur le double plan du travail et du capital.

L'ouvrage *Changer de cap* (Dunod, Paris 1992) que Stefan Schmidheiny et le *Business Council for Sustainable Development* viennent de publier le dit clairement: «S'il est une correction à apporter d'urgence au fonctionnement actuel des marchés, c'est bien l'intégration de ces externalités au calcul des prix de revient» (p. 39). Calculer pour chaque atteinte l'ensemble des coûts et les rapporter exactement à la part de chaque auteur est infiniment trop compliqué: le pollueur-payeur ne se prête pas aux régulations globales; il faut une taxation fixée «*via des processus politiques*» et selon «*les données scientifiques les plus pertinentes*».

## Prendre le virage

Certes, la transformation de nos modes de vie ne promet pas d'être facile. Mais il s'agit bien d'en comprendre le pourquoi, et d'en définir le comment. Il doit être clair que nous n'avons pas d'autre choix que de prendre le virage d'une civilisation écologique planétaire. Une fois que cette nécessité est comprise, tout chemin dans cette direction apparaît comme un soulagement, une libération. Face aux nombreux malentendus qui subsistent sur la transformation de nos sociétés, il nous faut très clairement en rappeler le pourquoi et le comment.

René Longet

## Cinq principes pour une taxation écologique

1) Une taxation écologique représente le moyen de l'intégration du prix des fonctions de la nature dans le marché: c'est, tout d'abord, une mesure de vérité des prix.

2) Une telle taxe ne doit pas être prélevée de manière fractionnée sur de multiples activités qu'il pourrait sembler judicieux de taxer: déchets, produits polluants divers, etc. Non seulement cela créerait la confusion, mais on risque aussi de passer à côté de l'objectif de régulation globale. Il faut frapper juste, agir au centre: c'est l'énergie, le véritable moteur de notre société industrielle, qui doit être taxée.

3) La taxe ne doit en aucune manière être utilisée à des fins fiscales: son but est de conduire à des changements dans les processus et les technologies, en ren-

chérissant le facteur «nature». Elle sera affectée à sa propre disparition: une taxe sur les énergies non renouvelables sera affectée à l'information, au soutien technologique, au développement industriel et commercial des alternatives énergétiques. Il serait complètement aberrant de vouloir financer des dépenses publiques inscrites dans la durée par une telle taxation.

4) S'agissant d'une taxe de substitution, il faut qu'il y ait des possibilités de substitution: on traitera les situations en fonction des substituts existants. Par exemple, en matière de transports, jusqu'au développement des voitures solaires, on distinguera les régions d'agglomération des régions rurales.

5) Des mécanismes de redistribution garantiront la neutralité sociale de la taxe, qui n'a pas pour but d'intervenir sur la répartition des revenus, mais d'orienter le comportement des agents économiques. Dans l'arbitrage entre le social et la taxe, la fonction d'orientation doit être maintenue.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Eric Baier

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Gabriel Bittar, René Longet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Communauté transalpine

(cfp) ARGE-ALP, la doyenne des communautés alpines, a vingt ans. Elle publie à cette occasion un volumineux ouvrage consacré à la communauté et aux problèmes que connaissent ses régions. Plus de vingt auteurs y ont contribué: les origines de la communauté, sa situation aujourd'hui en tant que modèle du partenariat européen ainsi que son rôle dans une Europe en mutation. L'histoire n'est pas oubliée; la coexistence des langues y est évoquée: l'allemand, l'italien et le romanche-ladin sont parlés dans cet espace de 178 000 km<sup>2</sup> qui compte 33 millions d'habitants. Des études sur la protection de l'environnement, sur la géologie, la flore et la faune, sur le développement économique, le travail culturel et le projet de réseau ferroviaire transalpin complètent ce panorama régional.

Les auteurs proviennent des quatre pays et de leurs onze régions, c'est-à-dire le Bade-Wurtemberg et la Bavière, le pays de Salzbourg, le Tyrol et le Vorarlberg, les provinces autonomes de Bolzano/Tyrol du Sud et Trente ainsi que la Région lombarde, les cantons des Grisons, de Saint-Gall et du Tessin.

C'est presque une somme des réalités et des espoirs alpins. La communauté ARGE-ALP est fort active puisqu'elle a contribué à la création de la communauté des Alpes orientales ARGE Alpen-Adria, en 1978, et de celle des Alpes occidentales COTRAO, dont font partie certains cantons romands, il y a dix ans.

Comme des cantons suisses appartiennent aux communautés alpines du centre et de l'ouest, il serait utile d'envisager de faire un résumé en français de ce volume publié en allemand et en italien<sup>1</sup>.

Ajoutons que l'organe suprême de ARGE-ALP est la Conférence des chefs de gouvernement. Elle s'est récemment réunie à Sankt-Ulrich, dans le Tyrol du Sud. La présidence est maintenant assumée par les Grisons et le secrétariat par le gouvernement du Tyrol.

La volonté en Suisse de développer les contacts régionaux est indéniable. Dans un entretien avec le principal quotidien du Valais, le nouveau président du Grand Conseil, un Haut-Valaisan de Fiesch, indique qu'il va «faire en sorte que l'on accentue la collaboration avec le Pié-

mont». Le Tessin est à la charnière des deux communautés alpines puisqu'il a des frontières communes avec la Lombardie et le Piémont. Au surplus, la compagnie de chemins de fer BLS dispose d'une représentation à Turin.

Quelle importance ces organisations auront-elles à l'avenir? Gèneront-elles le développement de l'Europe unie? Expliquant l'attitude de l'Espagne, le journaliste Miguel Angel Bastenier écrivait dans *Libération*: «Regis Debray affirme souvent que la célébration de l'Europe par les Espagnols n'est qu'un délire magni-

fique. Il se peut qu'il ait raison, surtout si nous suivons la cadence alanguie des Britanniques, ou les changements brutaux des Français et des Allemands. Mais si les Espagnols se trompent, les autres peuples — britanniques, français, allemands, catalans, basques ou castillans — redeviendront des tribus».

Et cela pourrait aboutir à ce que Jean-François Poudret notait récemment dans *La Nation*: «De la mort de Rodolphe III, roi de Bourgogne (1032), à l'avènement de Frédéric Barberousse (1152), la dépendance de notre pays envers l'Empire est plus théorique qu'effective». Le rapprochement est-il trop direct? ■

<sup>1</sup> *Nachbarn im Herzen Europas. Vicini nel cuore dell'Europa.* München, Buckmann 1992.

## HISTOIRE CANTONALE

### De l'utilité de revisiter son passé

(jd) Cela peut paraître paradoxal: au moment même où la construction européenne connaît un nouvel élan, on observe que plusieurs cantons se sont offerts ou vont s'offrir une nouvelle Histoire. Appenzell, Argovie, Fribourg en 1981 à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de son entrée dans la Confédération, Berne en 1982, le Jura en 1984, Thurgovie en 1987, les Grisons et Neuchâtel en 1989, Zurich et Bâle en 1991 ont décidé de faire réécrire leur Histoire.

Est-ce là le signe d'un repli sur le passé, une tentative symbolique pour redonner quelque substance à des entités cantonales en perte de vitesse? L'historien Georg Kreis propose des réponses à ces questions, dans la perspective de la votation populaire du 21 juin prochain qui verra les Bâlois, à la suite d'un référendum, se prononcer sur un crédit de 8,8 millions destiné à une nouvelle Histoire cantonale (*Die Weltwoche*, 21 mai 1992).

L'intérêt pour cette discipline, particulièrement développé aujourd'hui, peut être compris comme une manière de renforcer la conscience de soi pour mieux affronter un avenir plein d'incertitudes. Plus généralement, comme le dit Michel de Certeau, l'Histoire «*crée un théâtre de références et de valeurs communes qui garantissent au groupe une unité et une communicabilité symboliques*».

Mais cette Histoire n'est pas écrite une fois pour toutes. Il faut la compléter puisque le temps fuit et que notre présent devient rapidement du passé proche. Il faut aussi la réécrire sur la base d'informations nouvelles que des méthodes plus sophistiquées ont permis de recueillir et d'interrogations d'aujourd'hui: l'Histoire renvoie bien sûr au passé mais avec le regard, les problèmes du présent. Or la plupart des Histoires cantonales remontent à l'entre-deux guerres; le regard mérite d'être rafraîchi.

Le rythme accéléré des changements que nous vivons appelle des points de repère: la présidente du Grand Conseil bâlois l'a justement exprimé dans son plaidoyer pour une nouvelle Histoire cantonale: «*Plus le monde se transforme extérieurement, plus les membres d'une communauté ont besoin d'une œuvre historique, à la fois fondement d'une conscience éclairée et d'une action sereine*».

Plus pratiquement, si les travaux historiques ponctuels et de caractère monographique ne manquent pas en Suisse, le besoin se fait sentir d'avoir sous la main des synthèses rapidement accessibles. Les nouvelles Histoires cantonales comme le *Lexique historique de la Suisse* en préparation répondent à ce besoin. Et ce n'est pas le processus d'intégration européenne qui rend ce travail superflu: tout comme l'Histoire de notre pays est pour une bonne part l'Histoire de ses 26 cantons, l'Europe unie ne signifiera pas «la fin de l'Histoire» pour les différentes régions qui la constituent. ■